

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2026-0251 Séance du Conseil : 14 SEPTEMBRE 2026
APPROBATION D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR LE BUDGET ANNEXE AGROPARC À SAINT-ANDRÉ	

L'an deux mille vingt-six, le lundi 14 septembre 2026 à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 07 septembre 2026, en salle Albères, au siège Communautaire situé 3 impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Grégory MARTY, Président.

Étaient présents :

Julie SANZ, Claudine JUSTAFRE, Mathieu MARTEL, Sylviane CONCAS, Didier LAFOND, Patrice AYBAR, Michelle MARCHAL, Christian RAMOS, Olivier BATLLE, Rémi RULL, Anne MORLANS, Olivier CAPELL, Christian GRAU, Annie LAMARQUE, Steve FORTEL, Charlotte EL FARROUJI, Nicolas DOUMENC, Laetitia PORTALES, Claude BARCIA, Martine CASAS-JOURDA, Roland CASTANIER, Gérard PUJOL, Martine NAUTE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Pierre ORTAL, Danielle FIGUERES, Françoise DARCHE, Sébastien GARRIGUE, Grégory MARTY, Dominique VILVET, Jean ASTIE, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Catherine JEAN BRUNEL, Nathalie REGOND PLANAS, Béatrice DELAUNAY, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Véronique MONIER.

Étaient représentés :

Patricia NADAL donne pouvoir à Julie SANZ, Philippe KERAUFFRET donne pouvoir à Mathieu MARTEL, Aurélie MAILLOLS donne pouvoir à Rémi RULL, Guy LLOBET donne pouvoir à Annie LAMARQUE, Bruno GALAN donne pouvoir à Françoise DARCHE, Gilbert CRITELLI donne pouvoir à Marie-Thérèse IMBARD, Jean-Claude ROYO donne pouvoir à Catherine JEAN BRUNEL, Yves PORTEIX donne pouvoir à Béatrice DELAUNAY

Étaient absents/excusés :

Marc HUGONNET, Marie ARIZA.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : 48

Nombre de procurations : 8

Secrétaire de Séance :

Claude BARCIA

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20260914-DL2026-0251-BF
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

Après l'adoption du compte financier unique, le budget supplémentaire est l'étape budgétaire permettant d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur dans le budget en cours, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Il tient compte des décisions d'affectation des résultats qui sont intervenues pour certains budgets à l'issue de l'adoption des comptes financiers uniques lors du Conseil communautaire du 15 juin 2026.

Enfin, il est l'occasion d'apporter certaines modifications de crédits en dépenses et en recettes afin d'ajuster les inscriptions nécessaires à la fin de l'exercice.

Ce budget annexe de la zone d'activités Agroparc s'équilibre en dépenses et en recettes à - 33 999.55-€ en fonctionnement et à - 34 000-€ en investissement.

Il prévoit les inscriptions budgétaires suivantes :

En fonctionnement

En dépenses :

- réduction du montant des études (- 33 999.55-€) ;

Total des dépenses : - 33 999.55-€.

En recettes :

- ajustement écritures de stock (- 34 000-€) ;
- intégration de l'excédent de fonctionnement (0.45-€) ;

Total des recettes : - 33 999.55-€.

En investissement

En dépenses :

- ajustement écritures de stock (- 34 000-€) ;

Total des dépenses : - 34 000-€.

En recettes :

- annulation de l'emprunt voté au budget primitif (- 50 237.25-€) ;
- Intégration de l'excédent d'investissement (16 237.25-€) ;

Total des recettes : - 34 000-€.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la maquette budgétaire M57 du budget supplémentaire 2026 du budget annexe Agroparc à saint-André

Vu la délibération n°DL2025-0278 du 15 décembre 2025 portant adoption du budget primitif 2026 du budget annexe Agroparc ;

Vu la délibération n°DL2026-0171 du 15 juin 2026 portant adoption du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Agroparc ;

Vu la commission de finances du 3 septembre 2026,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 7 septembre 2026,

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le budget supplémentaire 2026 du budget annexe Agroparc à Saint-André tel que détaillé ci-dessus.

Résultat du vote :

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 16/09/2026

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Le Secrétaire de séance

Claude BARCIA

Grégory MARTY



***Délibération certifiée conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission :
en Sous-Préfecture le :
et de sa publication le :***

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.